



## Demande d'accès à un examen par un médecin

Code : ENR : 3.5.11.1  
Version : 2  
Date d'entrée en  
vigueur : 02/08/2017  
Date de révision :  
01/08/2017  
Page 1 sur 2

### Information du demandeur

Cher confrère,

Vous nous avez sollicités pour accéder à l'examen d'un patient pris en charge dans nos services d'imagerie.

Nous vous rappelons, de manière non-exhaustive, que cette démarche doit s'inscrire dans le respect de la confidentialité des données médicales, prévue notamment, à l'article L1110-4 du code de la santé publique, qui précise :

- en son point II « *Un professionnel peut échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social* »
- au second paragraphe de son point III « *Le partage, entre des professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins, d'informations nécessaires à la prise en charge d'une personne requiert son consentement préalable, recueilli par tout moyen, y compris de façon dématérialisée [...]* ».

Nous vous rappelons également les sanctions prévues par ce même article, en cas de manquement au respect de ces obligations :

- « IV. - La personne est dûment informée de son droit d'exercer une opposition à l'échange et au partage d'informations la concernant. Elle peut exercer ce droit à tout moment. Le fait d'obtenir ou de tenter d'obtenir la communication de ces informations en violation du présent article est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende »
- « V. - Le fait d'obtenir ou de tenter d'obtenir la communication de ces informations en violation du présent article est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. ».

**Ainsi, dans un souci de traçabilité, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire de la page 2, et de nous le retourner.**

Nous vous remercions, cher confrère, pour votre collaboration et la confiance que vous nous accordez. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, qui vous paraîtrait nécessaire.

Les radiologues



## Demande d'accès à un examen par un médecin

Code : ENR : 3.5.11.1  
Version : 2  
Date d'entrée en  
vigueur : 02/08/2017  
Date de révision :  
01/08/2017  
Page 2 sur 2

### Formulaire à retourner :

- par mail à [demande.examen@imagemed-87.com](mailto:demande.examen@imagemed-87.com)
- ou par fax au 05 55 30 61 85
- ou par courrier adressé à Service informatique SUPERVISEURS SELARL IMRO Place Henri Queuille 87000 LIMOGES

<b>Coordonnées du médecin demandeur</b>
---

Nom :
-------

Prénom :
----------

Spécialité :
--------------

Adresse du lieu d'exercice :
------------------------------

Adresse mail cryptée :
------------------------

<b>Date de la demande :</b>
-----------------------------

Je soussigné, Dr
------------------

demande à la SELARL IMRO, d'accéder à l'examen suivant :
--

réalisé le :
--------------

pour le patient suivant :
---------------------------

nom :
-------

prénom :
----------

date de naissance :
---------------------

après m'être assuré de son consentement.
--

Je souhaite :
---------------

<input type="checkbox"/> une consultation des images en ligne via Code d'accès Synapse Wave
---

<input type="checkbox"/> l'envoi de clichés papiers et du compte-rendu sur mon lieu d'exercice
--

<input type="checkbox"/> l'envoi de CD et du compte-rendu sur mon lieu d'exercice ( <i>possible uniquement pour les IRM ou scanner</i> )
--

<input type="checkbox"/> uniquement l'envoi du compte-rendu sur mon lieu d'exercice.
--

Signature :
-------------